

# Prêt d'honneur et accompagnement d'entreprises innovantes

## HODEFI

### Présentation du dispositif

Hodéfi peut accorder, sur décision de son comité d'agrément, un prêt d'honneur au créateur pour renforcer son apport personnel dans l'entreprise et faire effet levier sur d'autres financements (BPI France, fonds d'amorçage, Business Angels, banques...)

Hodéfi accompagne et finance les porteurs de projets innovants en phase d'amorçage sur la région Hauts-de-France par :

- une expertise approfondie du projet par des experts issus du tissu économique régional,
- un prêt d'honneur d'amorçage entre 40 000 € et 50 000 € par projet,
- un accompagnement individuel et personnalisé pendant 3 ans par un chef d'entreprise expérimenté,
- un réseau avec l'accès au Club Hodéfi et l'accès aux événements de ses partenaires.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Hodéfi s'adresse aux porteurs de projet d'entreprise innovante en pré-crédation, création ou créée depuis moins d'un an sur la Région Hauts-de-France et à fort potentiel de développement.

#### Pour quel projet ?

Le prêt Hodéfi est destiné à financer l'amorçage commercial des projets.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'accompagnement d'Hodéfi est gratuit.

Le prêt d'honneur d'amorçage peut aller de 40 000 € par porteur et jusqu'à 50 000 € par projet.

Pour les projets à très fort potentiel de développement, Hodéfi peut attribuer un prêt « pépète » de 80 000 €.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 5 ans avec un différé de remboursement d'un an, et sans caution personnelle.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

Le Comité d'Agrément se réunit une fois par mois. Chaque comité est composé d'une quinzaine de personnes (membres du comité, experts, équipe opérationnelle de Hodéfi). Deux à trois projets sont étudiés par comité. Les créateurs présentent oralement leur dossier et ils disposent de 20 minutes pour convaincre, en insistant sur les points clés de leur business plan. Le comité est composé de membres issus de l'entrepreneuriat, de structures spécialisées dans l'innovation, de financiers, de lauréats Hodéfi et de partenaires institutionnels.

Le Comité se prononce sur l'octroi du label Hodéfi à l'entreprise, sur l'attribution du prêt d'honneur au porteur de projet et préconise les modalités de suivi.

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 1 an.

---

## Organisme

### HODEFI

- Place du Théâtre  
CS 60359  
59020 LILLE  
Téléphone : 03 20 63 77 95  
Télécopie : 03 20 74 82 58  
E-mail : [lmi@lmi-innovation.fr](mailto:lmi@lmi-innovation.fr)  
Web : [www.hodefi.fr](http://www.hodefi.fr)